



N° 1029-2015/APS/DJA/SSACA

Date du : 05/06/2015

Rapport
à
l'assemblée de la province Sud

OBJET : portant modification de la délibération n° 7-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des membres de commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud

PJ : un projet de délibération

Par courrier en date du 1^{er} juin 2015, M. Philippe Germain, président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, nous informe de la démission de M. André-Jean Léopold en qualité de membre de son institution.

En conséquence, Mme Hélène Iekawé, sa suivante de liste, assure depuis le 3 juin 2015, les fonctions de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en remplacement de M. André-Jean Léopold.

Conformément à l'article 118 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, Mme Hélène Iekawé cesse dès lors d'appartenir à l'assemblée de la province Sud.

A cet effet, Madame Gyslène Dambreville, suivante de liste succède à madame Hélène Iekawé en tant que membre de l'assemblée de la province Sud.

Il convient alors de tirer les conséquences de cette situation au sein de la délibération n°7-2014/APS portant désignation des membres de commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud, en désignant un remplaçant de Mme Iekawé dans l'ensemble des commissions intérieures dans lesquelles elle était membre, à savoir :

- la commission du budget, des finances et du patrimoine ;
- la commission de l'enseignement ;
- la commission de la culture ;
- la commission de la condition féminine ;
- la commission de l'enseignement privé.

Par ailleurs, et afin de permettre à Mme Dambreville de siéger dans les commissions intérieures, il est proposé de la désigner, en remplacement d'un membre du groupe Calédonie Ensemble, dans les commissions intérieures suivantes :

- la commission du développement rural ;
- la commission de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- la commission des équipements publics, de l'énergie et des transports.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.